PRÉFECTURE DU RHÔNE
Reçu le 30 JUIN 2016
DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES
ET DES AFFAIRES DÉCENTRALISÉES 3

vaulx en velin

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **23 juin 2016**

Compte rendu affiché le **30 juin 2016**

Date de convocation du Conseil municipal le **17 juin 2016**

Président : **Monsieur Pierre DUSSURGEY, Maire.**

Secrétaire élu : **Madame Myriam MOSTEFAOUI**

Membres présents à la séance :

Pierre DUSSURGEY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Marie-Emmanuelle SYRE, Yvan MARGUE, Nadia LAKEHAL, David TOUNKARA, Liliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Josette PRALY, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Stéphane BERTIN, Antoinette ATTO, Christine BERTIN, Christine JACOB, Oscar ARAZ, Myriam MOSTEFAOUI, Hélène GEOFFROY, Saïd YAHIAOUI, Philippe ZITTOUN, Nordine GASMI, Nawelle CHHIB, Christiane PERRET-FEIBEL, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Mourad BEN DRISS à Kaoutar DAHOUM, Virginie COMTE à Stéphane BERTIN, Bernard GENIN à Nordine GASMI, Dorra HANNACHI à Saïd YAHIAOUI.

Membres absents excusés : **Morad AGGOUN, Patrick MANDOLINO, Mustafa USTA**

Membres démissionnaires : **Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER, Sandra OLIVER**

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	39

Objet :

16.06.0567
Budget de la Maison des fêtes et des familles - Compte administratif 2015

RAPPORT DE MONSIEUR LE MAIRE

Mesdames, Messieurs,

L'activité de la Maison des fêtes et des familles, dans sa configuration actuelle, a démarré le 4 décembre 2015 ; elle n'a pas connu de mouvements comptables au titre de l'exercice budgétaire 2015, compte tenu du temps nécessaire à l'organisation du service et à la mise en œuvre des contrats ; il n'y a donc pas de résultat comptable à approuver.

Conformément à la règlementation, un compte de gestion et un compte administratif ont été établis et attestent cette absence de mouvements.

En conséquence, je vous propose :

➢ D'approuver le compte administratif 2015 de la Maison des fêtes et des familles.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à la majorité,

➢ Approuve le compte administratif 2015 de la Maison des fêtes et des familles.

(Conformément à l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales, Madame Hélène GEOFFROY ne participe pas au vote)

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Monsieur le Maire,

Pierre DUSSURGEY

REPUBLIQUE FRANCAISE

Budget annexe Maison des Fêtes et des Familles

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL : VILLE DE VAULX EN VELIN

Numéro SIRET : 21690256900807

POSTE COMPTABLE : 069037

M. 4

Budget annexe – Opérations et services assujettis à la TVA

Compte administratif

voté par nature

BUDGET ANNEXE : MAISON DES FETES ET DES FAMILLES (3)

ANNEE 2015

PRÉFECTURE DU RHÔNE
Reçu le 30 JUIN 2016
DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES
ET DES AFFAIRES DÉCENTRALISÉES

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de l'établissement.
(2) Indiquer le nom de la collectivité ou de l'établissement auquel est rattaché le budget annexe.
(3) Indiquer le libellé du budget annexe.

Demande effectuée le 06/01/2016

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	I
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES	A1

Chap./Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	**CHARGES A CARACTERE GENERAL**	**105 000,00**				**105 000,0**
6061	ENERGIE	18 500,00				18 500,0
6063	FOURN ENTRETIEN ET EQUIP	5 000,00				5 000,00
611	SOUS TRAITANCE GENERALE	32 000,00				32 000,00
6152	ENTRETIEN BIENS IMMOBILIERS	5 000,00				5 000,0
6156	MAINTENANCE	5 000,00				5 000,0
6161	ASSURANCES MULTIRISQUES	2 000,00				2 000,00
6238	DIVERS RELATIONS PUBLIQUES	3 000,00				3 000,00
6283	NETTOYAGE DES LOCAUX	22 800,00				22 800,0
635112	COTISATION VALEUR AJOUTEE DES ENT	1 500,00				1 500,0
63512	TAXES FONCIERES	7 200,00				7 200,00
6352	TAXE SUR CHIFFRE AFFAIRES	3 000,00				3 000,00
012	**CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES**	**80 000,00**				**80 000,0**
6215	PERS AFFECTE PAR LA COLLECCTIVITE DE RATTACHEMENT	80 000,00				80 000,0
014	**ATTENUATIONS DE PRODUITS**					
65	**AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE**	**3 000,00**				**3 000,0**
658	CHARGES DIVERSES GESTION COURA	3 000,00				3 000,0
66	**CHARGES FINANCIERES**					
67	**CHARGES EXCEPTIONNELLES**					
68	**DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS**					
022	**DEPENSES IMPREVUES (2)**					
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	**188 000,00**				**188 000,00**
023	***VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)***					
042	***OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (4)(5)(6)***					
043	***OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA SECTION D'EXPLOITATION (7)***					
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE					
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	**188 000,00**				**188 000,0**
	Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) Les dépenses imprévues ne font pas l'objet de réalisation et ne donnent pas lieu à l'émission de mandats. Elles servent à abonder les postes budgétaires où sont imputées les dépenses selon leur nature dont les crédits étaient insuffisamment ouverts par les délibérations budgétaires de l'exercice.

(3) Le chapitre 023 est un chapitre sans réalisation et ne donne pas lieu à l'émission de mandats.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	I
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES	A2

Chap./Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES					
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,PRESTATIONS DE SERVICES,MARCHANDISES	188 000,00				188 000,00
706	PRESTATIONS DE SERVICE	188 000,00				188 000,00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION					
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS					
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS					
	TOTAL DES RECETTES REELLES	188 000,00				188 000,00
042	*OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (2)(3)(4)*					
043	*OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA SECTION D'EXPLOITATION (5)*					
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE					
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	188 000,00				188 000,00
	Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre,RF 042 = DI 040.

(3) Dont 776.

(4) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

ARRETE - SIGNATURES

Présenté par le Maire,

A Vaulx-en-Velin

Le Maire,

Pierre DUSSURGEY

Décision du conseil municipal,

à Vaulx-en-Velin, le 23 JUIN 2016

Nombre de membres en exercice	43
Nombre de membres présents	40
Nombre de suffrages exprimés	39
VOTES : Contre	
Pour	29
Abstention	10
Date de convocation :	17 JUIN 2016

Les membres du conseil municipal,

1 - Stéphane GOMEZ	10 - Nadia LAKEHAL
2 - Kaoutar DAHOUM	11 - David TOUNKARA
3 - Matthieu FISCHER	12 - Liliane BADIOU
4 - Muriel LECERF	13 - Jean-Michel DIDION
5 - Fatma FARTAS	14 - Nassima KAOUAH
6 - Ahmed CHEKHAB	15 - Jacques ARCHER
7 - Eliane DA COSTA	16 - Pierre BARNEOUD
8 - Marie-Emmanuelle SYRE	17 - Armand MENZIKIAN
9 - Yvan MARGUE	18 - Josette PRALY

19 - Régis DUVERT	31 - Saïd YAHIAOUI
20 - Yvette JANIN	32 - Bernard GENIN
21- Stéphane BERTIN	33 - Philippe ZITTOUN
22 - Antoinette ATTO	34 - Nordine GASMI
23 - Hélène GEOFFROY	35 - Dorra HANNACHI
24 - Christine BERTIN	36 - Nawelle CHHIB
25 - Christine JACOB	37 - Christiane PERRET FEIBEL
26 - Morad AGGOUN	38 - Charazède GAHROURI
27 - Mourad BEN DRISS	39 - Philippe MOINE
28 - Harun ARAZ	40 - Sacha FORCA
29 - Virginie COMTE p.o. S. BERON	41 - Patrick MANDOLINO
30 - Myriam MOSTEFAOUI	42 - Mustafa USTA

PREFECTURE DU RHÔNE
Reçu le 30 JUIN 2016
DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES ET DES AFFAIRES DECENTRALISÉES 3